

<https://college-jules-michelet-venissieux.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article188>

Présentation

- L'établissement - Les instances -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mai 2023

Copyright © Collège Jules Michelet - Tous droits réservés

Le conseil d'administration

Le **CA** se réunit au moins 3 fois par an.

Les membres du **CA** discutent sur des sujets divers concernant le fonctionnement du collège puis prennent des décisions par le biais du vote. Ils doivent notamment approuver :

- le budget du collège
- le programme et le financement des voyages et sorties scolaires
- l'achat de matériel pour les enseignements, de manuels
- les modifications concernant le règlement intérieur du collège
- les conventions passées avec des partenaires extérieurs au collège (ex pour la DP)

Le conseil de classe

Examine les résultats des élèves et se prononce sur leur orientation

La commission Hygiène et sécurité

S'assure que les conditions d'hygiène et sécurité permettent l'accueil des usagers.

Ex : exercices incendies ; WC aux normes, dispositifs anti-intrusion

- Composition :
Personnel de direction, CPE, représentants des élèves, des parents d'élèves et des professeurs.

Le conseil de discipline

En cas de manquements graves au règlement intérieur du collège, le conseil de discipline examine les faits et peut décider du renvoi définitif d'un élève.

- Composition :
Personnel de direction, CPE, représentants des élèves, des parents d'élèves et des personnels.

Le conseil pédagogique

Donne son avis sur les questions pédagogiques, les dispositifs d'aides, l'organisation des cours, les évaluations, la notation, les expérimentations pédagogiques

- Composition :
Principal et Principal adjoint,
Professeurs principaux
Professeurs coordinateurs de disciplines
CPE

Le conseil de la Vie Collégienne

Président : M. Chala

10 élèves : 2 élèves par niveau + 2 élèves délégués au CA

5 personnels du collège : 1 CPE (Mme Carrot) ; 1 professeur ; 1 AE , 1 ATTE , 1 personnel médico-social (Mmes Demassieux/Charmasson)

1 parent d'élève et son suppléant volontaires

Le CVC permet de connaître les avis et les idées des collégiens sur le quotidien de l'établissement, le déroulement de leur scolarité et l'amélioration du climat scolaire.

Le CVC peut mener des projets.